

Gland, le 4 septembre 2020

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2020

Présidence : M. Pierre-Alain Bringolf

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder un crédit de CHF 5'475'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 5'080'000.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à désaffecter le DP 100 et soumettre cette désaffectation à l'enquête publique selon la Loi sur le registre foncier et la Loi sur les routes;
- IV. de valider le droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'entreprise Ronchi/Perrin contre la prise en charge par cette dernière de la dépollution du site, la modification des tracés des services et la construction d'un giratoire de 26 m de diamètre à l'intersection de la Route de Nyon/Rue de l'Etraz.

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira